

9 mars 1848

Sénat. 40-24

13-49

Archives
Commission du Sénat

relative au déclassement du fort de
Sainte-Hélène

1
Séance du 9 Mars 1878.

Présidence de M. Dieudé. De fly, Doyen d'âge.

M. le Ministre procède à la formation du Bureau. M. Dieudé, De fly, est élu Président. M. de Richemont, Secrétaire.
M. le Général de Lissier expose l'état de la question, et les motifs intéressés qui ont conduit à la présentation du projet de loi. Il insiste dans quelques détails sur les raisons qui ont déterminé l'autorité militaire à demander à la législature son assentiment. La batterie Saint-Hilain est, grâce aux nouvelles conditions de la guerre, inutile par le défaut de place, et sera plus utilement placée dans une position élevée.

M. le Général Amant de Courville confirme les déclarations précédentes, par la lecture d'un note émanant de l'armée, et d'artillerie.

M. Dieudé De fly ajoute que d'ailleurs dans l'état actuel de la guerre, la batterie est complètement hors d'usage.

M. le Général Meriadec ne s'appuie pas sur le projet mais rappelle que si un plan n'est pas été fait par le Gouvernement.

M. Leclerc fait remarquer que c'est sur l'initiative de la Commission d'Artillerie que le projet est présenté. Il est loisible de s'appuyer sur son adaptation; mais il voudrait que l'on profitât de l'occasion pour appeler l'Assentiment du Gouvernement sur l'utilité qu'il y aurait à accabler et à donner sur de la défense générale de la côte.

M. le Général de Lissier désire connaître l'importance véritable de ce projet. Mais il sait que l'autorité compétente s'en occupe et la question actuellement en discussion lui paraît bien petite sans servir de point de départ à une initiative qui s'appliquerait à un plan d'artillerie proportionné.

M. De fly ne croit pas qu'il y a du mal à dire ce qui s'est fait, mais il désire voir néanmoins par la Commission, indiquant sa pensée par un seul phrase.

M. Dieudé De fly est élu Rapporteur

La séance est levée à 2 heures et demie

Le Président
M. Dieudé De fly

Le Secrétaire
M. de Richemont

Paris le 1 Mars 1878

Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique

La séance a lieu à 1 heure 3/4.
M. le Rapporteur donne lecture à l'Assemblée
de son rapport qui est adopté à l'unanimité.
La séance est levée à 2 heures un quart

Le Président
M. Decoudré

Le Secrétaire
M. Dubas